
PRODUITS ET SERVICES TAXABLES

La TPS doit être payée sur la plupart des biens et services consommés au Canada. Toutefois, on distingue deux principales catégories d'exceptions : les biens et services « détaxés » et ceux « exonérés ».

Produits et services détaxés

Certains types de produits et services sont « détaxés ». Cela signifie simplement que la vente de ceux-ci n'est pas assujettie à la TPS, ou qu'ils sont taxés à 0 % (autrement dit, détaxés). Néanmoins, le vendeur de ces articles détaxés peut recouvrer, grâce aux crédits de taxe sur les intrants, le montant de toute la TPS payée sur des achats effectués dans le cadre de ses activités commerciales et reliés à la vente de fournitures détaxées. Il importe de souligner que tous les biens et services exportés sont détaxés aux fins de la TPS. De plus, les articles détaxés comprennent la plupart des produits alimentaires de base, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux.